



*Municipalité de  
St-Jacques-de-Leeds*

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**, est, par la présente donnée par la soussignée, Sonia Tardif, directrice générale et greffière -trésorière, de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds que :

**QUE** conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception de toutes les taxes et compensations municipales imposées par règlement de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds pour l'année 2023 est complété et déposé au bureau municipal.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, situé au 405, rue Principale, Saint-Jacques de Leeds, aux heures d'ouverture.

**QUE** le présent rôle est maintenant en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent, sont tenues d'en payer les montants mentionnés en quatre (4) versements égaux aux dates d'échéances suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement : 31 mars 2023
- 2<sup>e</sup> versement : 30 juin 2023
- 3<sup>e</sup> versement : 30 septembre 2023
- 4<sup>e</sup> versement : 30 novembre 2023

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300\$ est exigible et payable en totalité du premier versement le 31 mars 2023.

Les paiements peuvent être effectués à l'un des endroits suivants :

- Au comptoir de service ou par la poste au 405, rue principale, Saint-Jacques de Leeds
- Accès D (paiement électronique sur le site internet Desjardins).

**AVIS PUBLIC** est aussi donné que, conformément à l'article 1012 du Code municipal, il a été ou sera procédé dans les prochains jours et en fonction du délai imparti à l'envoi de comptes de taxes et compensations.

**Donné à Saint-Jacques de Leeds, ce 31<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2022.**

**Sonia Tardif, gma  
Directrice générale  
Saint-Jacques de Leeds**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sonia Tardif, directrice générale et GREFFIÈRE-trésorière de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, 405 Principale, St-Jacques-de-Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 10h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce <sup>31</sup> jour de JANVIER 2023 .

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière